

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans l'Espace Augustine Coutin, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

PRESENTS (22) :

BEAL Michel, BUREL Sylvia, VIÉVARD Bernard, SORCE Rose-Marie, SAINT-MARCEL André, EMONET Elisabeth, BANCOD Hervé, COLOMBET Agnès, GABAYET Catherine, JOSSERAND Françoise, CLAISSE Pascal, EL HAGE Henriette, TITH Audrey, SAINT-JOANIS Pierre, MERMILOD-BLONDIN Luc, VANDEPITTE Brice, RIGAUD Vincent, PASQUET-CHARDRON Manuella, COUTIÈRE Benjamin, CHIAMPO Claire, BASSET Thierry, LARDET Frédérique

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (5) :

Adrien BLANC a donné pouvoir à Brice VANDEPITTE
Frédéric GONDA a donné pouvoir à Benjamin COUTIERE
François MASSELOT a donné pouvoir à Sylvia BUREL
Corinne LETEROUIN a donné pouvoir à Agnès COLOMBET
Louis-Eric EYMAR a donné pouvoir à Luc MERMILOD-BLONDIN

EXCUSEES (2) : Véronique CANET, Kamila MORISET

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juillet 2026

Date d'affichage : 13 juillet 2026

Elisabeth EMONET a été élue secrétaire de séance.

Délibération rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission
en Préfecture le : 22.07.2026
Et publication le : 24.07.2026
Le Maire,




Restaurant scolaire - Tarification des repas fournis au Multi-Accueil « les petits Lutins » et à « l'Espace d'Animation du Laudon »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 7 juillet 2025 approuvant les tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2025-2026 ;

Considérant que le Multi-Accueil « Les petits lutins » utilise les services de la cantine scolaire quotidiennement ;

Considérant que l'Espace d'Animation du Laudon utilise les services de la cantine scolaire le mercredi ainsi que pendant les vacances scolaires ;

Considérant que les tarifs proposés par le service de restauration scolaire évoluent à la rentrée scolaire prochaine ;

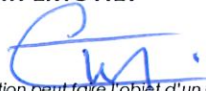
Il est proposé au Conseil municipal de fixer les tarifs pour les repas fournis, de manière journalière, au Multi-Accueil « Les petits lutins » et à « l'Espace d'Animation du Laudon » comme suit :

OBJET	TARIF A L'UNITE
Repas	4.90 €
Gouters	0,57€
Panier repas	2.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme, le 21 juillet 2026

Le secrétaire de séance,
Elisabeth EMONET



Le Maire,
Michel BEAL




La délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Saint-Jorioz dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.